

arrivées au château de Poncin. Poncin fut remis, en avril 1513, par Charles, duc de Savoie, à Philiberte sa sœur, marquise de Gex et de Fossan, mariée à Jullien de Médicis, duc de Nemours, marquis de Surianne et de Chazène, pour partie de sa dot, avec Cerdon, et quelques autres terres en Bugey. Philiberte de Savoie n'en jouit pas longtemps, elle mourut en 1524, sans enfants, ayant pour son héritier le duc Charles, son frère.

Poncin rentra ainsi dans la maison de Savoie. Voici comment il en ressortit en 1560.

Philippe VII de Savoie avait laissé trois fils : Philibert, père du duc Emmanuel, Charles et Philippe, père du duc Jacques. Charles étant mort sans postérité, Jacques de Nemours réclama à son cousin, qui s'y refusa, le partage égal des biens laissés par Philippe VII. Emmanuel — Philibert abrita son refus derrière l'antique usage qui dans la maison de Savoie accordait tous les biens aux aînés. Il prétendit d'ailleurs que l'apanage fait à son oncle Philippe contenait la renonciation expresse au duché et à tous les autres biens non compris dans l'apanage. Cependant pour mettre fin à ce différend les deux princes résolurent de s'en rapporter à un arbitrage.

Le duc de Savoie nomma pour le représenter Octavius d'Ozasque, second président au sénat de Savoie. Désignés par le duc de Nemours pour lui choisir des députés, Bernardin de Granier (1) et Claude de Champier (2) nommèrent d'autre part François Alixant, conseiller du roi au Parlement de Dijon, et Jean Papon, également conseiller, lieutenant général du roi au bailliage de Forez.

Les députés prirent pour lieu de leur conférence le cou-

(1) Seigneur du Chastelard et de Fossan.

(2) Seigneur de la Bâtie en Dombes.